

NOUVEAU VILLAGE

«Genre» «Prénom» «Nom»

«rue»

«CP» «Ville»

Compte : «compte»

Voix : «voix»

Cesson, le 15 février 2004

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIÉTAIRES DU GROUPE D'HABITATION DE NOUVEAU VILLAGE

Conformément au Titre II, article 9, 8e de nos statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association se tiendra le :

VENDREDI 02 AVRIL 2004 A 21H00

Salle SODBURY

Cesson

Venez nombreux à cette Assemblée, sans omettre les pouvoirs qui vous ont été confiés.

Attention : le jour où votre Délégué de Rue vous présente pour émargement cette convocation -si vous n'êtes pas sûr de venir- **remettez immédiatement le pouvoir ci-joint complété à votre Délégué de rue.** Inscrivez le nom et l'adresse de la personne à qui vous donnez votre pouvoir.

Vous pouvez donner votre pouvoir à tout autre copropriétaire, hormis le Président.

Ces dispositions éviteront des lourdeurs dans la comptabilisation des voix et permettront de savoir plus vite si le quorum est atteint ou non.

Au cas où il ne le serait pas, **une seconde réunion se tiendra le : VENDREDI 17 AVRIL 2004, MEME HEURE, MEME LIEU.**

Ordre du jour :

2003

Approbation des rapports moraux

Bilan financier de l'année 2003

Quitus au comité sur la gestion 2003

2004

Approbation du budget 2004

Questions diverses

Annexes :

Rapports moraux

Rapport financier

Projet de résolutions

Liste des membres du Comité

Pouvoir

Pot de l'amitié

Le Président.
Georges Naline

RAPPORTS MORAUX

ESPACES VERTS

MME MADELEINE BRET, M. MAURICE NAIL

L'année a été marquée par les élagages :

- les grandes haies autour de l'école Jules Ferry et rue de Montdauphin
- d'un certain nombre d'arbres

Ces travaux ont été exécutés par une entreprise extérieure.

Beaucoup de copropriétaires demandent des élagages. Ces demandes sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée mais aussi selon la dangerosité de l'arbre signalé, l'ancienneté du précédent élagage (durée entre deux élagages : 10 ans minimum) et le budget disponible. La décision est prise en comité.

Les jardiniers ont effectué l'entretien normal des espaces verts : tonte, binage, petit élagage, taille des massifs et de tous les lauriers, replantation en particulier rue de Montigny, petit entretien de matériel.

Ils ont participé à la réfection des sentiers et ils ont posé des arceaux de sécurité à la sortie de certains sentiers pour mieux protéger les enfants (cela ne dispense pas ni les automobilistes ni les parents de leur vigilance).

ECLAIRAGE

M. CHRISTIAN BARENES

Aucune nouvelle installation de lampadaire n'a été réalisée en cette année 2003

Le remplacement de tous les lampadaires verts (bas) est toujours prévu, mais aucune date n'a été précisée, cela se fera en fonction de nos possibilités financières. Pour l'année 2004 suite à plusieurs dégradations du lampadaire n°16 (situé au coin de la piscine et terrain de jeux) au cours de l'année 2003, il a été décidé de le remplacer par un grand de 3,5m avec lanterne de style. Cette opération entre dans le cadre de remplacement des derniers lampadaires bas. Ayant constaté sur de nombreux lampadaires des traces de corrosion, nous avons demandé à la société "Forclum" (notre fournisseur) la rénovation de ceux-ci. Le travail a été réalisé en août dans le cadre de la garantie, donc gratuitement (brossage, traitement, peinture).

En dehors des petites pannes normales, sans grande conséquence, l'année a été marquée par de nombreux actes de vandalisme, dont le plus grave (jamais encore vu à Nouveau Village) fût le même jour le vol et la destruction de 8 ampoules, 6 sur lampadaires bas et 2 sur des grands, plus le bris et les "tags" de plaques translucides de lanternes.

Le problème du vandalisme est l'affaire de tous les propriétaires pour assurer une surveillance régulière dans notre environnement des agissements des enfants. Car si des déprédations viennent de l'extérieur, certaines sont le fait de jeunes de la résidence. Ces jeux imbéciles coûtent cher

Pour information : une ampoule (posée par nos jardiniers) 30€ ; un déplacement de Forclum pour petite réparation 50€, et pour une grave (comme en 2001 la destruction complète d'une lanterne) 170 à 200€.

De plus la destruction d'une ampoule à vapeur de sodium peut provoquer dans certaine condition des lésions oculaires et pulmonaires.

Comme l'année dernière je rappelle (surtout pour les nouveaux propriétaires) que les lanternes murales sont déconnectées du réseau. Elles sont leur propriété, ils sont donc libres d'en faire ce que bon leur semble, les électrifier à leur service ou les supprimer.

PRESERVATION DU STYLE

MME ANNE AMOUYAL

Notre objectif est toujours le maintien de la qualité de notre environnement architectural, donc de la valeur patrimoniale de chacune de nos propriétés. C'est aussi la politique adoptée par la très grande majorité des copropriétaires, nous en voulons pour preuve les nombreuses rénovations et travaux d'entretien entrepris en conformité avec les statuts. Beaucoup de contacts ont été pris avec les responsables du comité, aussi bien par des copropriétaires nouveaux et anciens, que par des professionnels du bâtiment. Ceci dans le but de garantir le concept de la rénovation "à l'identique" même si de nouveau matériaux, diversifiant l'offre initiale, sont proposés sur le marché.

Nous rappelons que le fascicule "conseils à l'usage des habitants de Nouveau Village" remis à jour est toujours disponible au secrétariat ainsi qu'un jeu de "Fiches de style" concernant les éléments de façade.

Quelques inquiétudes : certaines rénovations de fenêtres ou portes-fenêtres. Si elles respectent les proportions et les couleurs, on constate l'absence des croisillons qui leur font perdre leur caractère "à la

française" (9 maisons inventoriées à ce jour). Veillons à respecter la division des vitrages en six carreaux spécifique du style des façades. Des croisillons peuvent être installés dès l'usine, à la demande du client ou ajoutés ensuite, quel que soit le matériau utilisé.

Architecte conseil : Monsieur Germain, accepté à l'assemblée générale 2003, a dû donner sa démission. Certaines questions en suspens n'ont ainsi pu être étudiées (problème de rénovation de toitures par exemple) Nous travaillons à vous présenter une nouvelle candidature avec l'espoir d'une collaboration suivie pour l'an prochain.

Procès pour contraventions aux statuts : le jugement en appel (Cour d'Appel de Paris) du 15/11/03 a informé le premier jugement du Tribunal d'Instance de Melun qui n'avait statué que sur la forme et confirmé l'existence des deux infractions (soit : 1-l'emprise sur un terrain collectif, 2- construction d'une grille avec portail sur la façade rue). La propriétaire en infraction devant retirer sa clôture et réparer le préjudice financier. Copie ci-après du jugement

XXXXXXXXXXXX

Nos poubelles : le privilège d'avoir été quasiment une ville pionnière dans le domaine du tri des déchets, nous a créé aussi le devoir contraignant de gérer trois poubelles. Il est indispensable de trouver une solution, individuellement, pour que ce progrès ne se transforme pas en nuisance. La solution offerte par le garage, légèrement réaménagé, reste tout de même la plus évidente. Quelques efforts sur nos vieilles habitudes de rangement peuvent-ils être fait ? Merci à vous en 2004, de penser au voisin et au passant, et de ne pas laisser ces containers inesthétiques "fleurir" devant les maisons.

ESPACES LUDIQUES

MME ESTELLE LE GUENNEC

Les espaces de jeux recouvrent principalement 3 secteurs : terrain de mini-tennis/volley-ball, parc à jeux d'enfants, terrain de boules.

Bilan 2003 La zone nord de mini-tennis n'est pas assez protégée, le grillage laisse passer des balles et des ballons, ce qui cause des désagréments pour les copropriétaires dont les jardins jouxtent le terrain. Les installations et désinstallation quotidiennes (aux beaux jours) du filet en sont venues à bout. Les fixations sur les poteaux sont également endommagées.

L'entretien courant du parc à jeux a été assuré tout au long de l'année : remplacement du sable (mars), remplacement d'une planchette du bac à sable (juillet), entretien des copeaux de la zone du toboggan (bêchage et aération par les jardiniers), ramassage des feuilles à l'automne, nettoyage des tags à plusieurs reprises sur la structure du toboggan, nettoyage et ratissage de l'ensemble de l'aire de jeux au moins tous les 2 mois (et plus fréquemment lors de fortes fréquentations, printemps automne).

Depuis la réfection du terrain de boules, on a pu noter une forte fréquentation, des pré-ado aux retraités. Mais la plupart ont exprimé leur insatisfaction car la surface ne correspond pas à celle d'un véritable terrain. Monsieur Michel Loiseau c'est renseigné sur le coût d'un revêtement plus conforme aux attentes des boulistes, mais les devis sont élevés.

Projet 2004

Pour le **terrain de mini- tennis** : remplacement des poteaux, crémaillère et filet - **450€** -; installation d'un filet de protection, pose et scellement de poteaux de 4m de haut par nos soins (bénévoles de la copropriété) - **500€** -

Pour le **parc à jeux** : réfection de la clôture sud (poteaux et lisse) l'installation sera assurée par des bénévoles (le jour du nettoyage de la piscine ?) - **500€** - ; changement du sable et achat de sacs de copeaux - **300€** - changement du jeu sur ressort galopeur - **500€** -

Pour le **terrain de boules** : il faudrait retirer le matériau actuel et faire livrer un matériau plus adapté. Cet investissement ne devra pas dépasser - **4 000€** - .

Au cours de l'année 2004 des dépenses d'investissement et d'entretien seront nécessaires pour les différents espaces de jeux. Les priorités sont la réfection de la clôture du petit parc à jeux, et le rachat de poteaux crémaillère et filet. L'amélioration du terrain de boules et le filet de protection contre les ballons, restent à l'ordre du jour, mais dépendront des dépenses engagées dans les autres secteurs et des bénévoles qui se feront connaître pour assurer la main d'œuvre !

2002 : Fuiteset fin ?

L'année a commencé par une journée pleine d'entraide et d'enthousiasme pour tous les volontaires qui ont bravé des conditions météorologiques particulièrement pénibles pour venir refaire sa beauté de printemps à notre piscine. Nous leur renouvelons ici tous nos remerciements pour leur implication dans ce travail fastidieux mais absolument nécessaire.

Puis vint l'heure de la mauvaise nouvelle, la fuite toujours présente malgré tous les travaux réalisés l'année dernière se révèle être difficile à repérer. C'est une petite fuite persistante et continue.

Les grands moyens sont employés et après des tests de différentiels de pression, elle est enfin localisée. Nous avons effectué les réparations nécessaires avant l'ouverture de la piscine. Mais nous avons dû la fermer quelques jours pour réaliser la réfection des joints. Tous ces travaux ont été effectués sans dépassement du budget initial alloué pour les travaux. Enfin la piscine trouve son aspect définitif avec quelques réalisations d'embellissement autour de la douche et des plages.

La saison se déroulera sereinement, un seul absent de marque.....le soleil.

Surveillance et sécurité

L'équipe de Maîtres Nageurs est quasiment reconduite. Une exception, nous accueillons Yann en remplacement de Sylvie partie retrouver son soleil marseillais.

L'arrivée de Yann, pompier professionnel, restera dans les mémoires au travers de la séance de révisions des « gestes de premiers secours » qu'il nous délivrera devant les yeux très intéressés de certains d'entre vous. Cette année encore, l'équipe se sera montrée assidue, solidaire et attachée à appliquer les règles de fonctionnement que nous avons mises en place avec fermeté et discernement.

Bravo à eux .

A noter que l'utilisation du système automatique de traitement de l'eau nous a donné une souplesse de planification des MNS qui s'est traduit par un rallongement d'une semaine d'ouverture de la piscine, sans dépassement du poste salaires de notre budget.

Hygiène et qualité de l'eau.

Cette année encore, nous avons respecté les critères d'hygiène et de qualité imposées par les services sanitaires.

Toutefois, il nous reste quelques difficultés pour le traitement de l'eau l'eau de la pataugeoire. Cette dernière a parfois dû être fermée par intermittence pour retrouver les équilibres nécessaires.

C'est cet aspect qui devra faire l'objet de notre attention pour la saison à venir.

Pour l'année 2003 tous les travaux restant à effectuer seront fait sous garantie.

Télévision

M. Bernard Tiberghien

AMÉLIORATIONS : A cette date, les améliorations effectuées ou en cours sont :

Achat de 2 transpondeurs, soit 10 chaînes supplémentaires, compatibles avec l'arrivée éventuelle du câble et commandés avant l'acte de vandalisme de la rue de Champeaux ;Remplacement de la totalité des anciens transpondeurs (manque de fiabilité, modernisation) ;Achat d'un chauffage pour l'hiver dans les armoires et isolation (gratuite) des portes (en test) ;Création du plan réseau et "bornes" TV jusqu'alors très schématique ;Création d'un cahier des chaînes distribuées consultable au secrétariat.

INTERVENTIONS : Les visites à domicile (45 interventions) ont permis de solutionner par nos propres moyens la majorité des problèmes rencontrés. Le réseau a été rééquilibré en totalité (interruption : 6 heures).Le remplacement de câbles de raccordement entre bornes extérieures et entrées dans les maisons s'est avéré indispensable : rue d'Aulnoy (2 pavillons), rue de Quiers (1 pavillon), rue de Montigny (2 pavillons). Nos installations vieillissent ou sont endommagées (intempéries, bris divers).

Une des 2 paraboles doit être remplacée; le service est assuré par une "mini" parabole de secours.

L'armoire de la rue de Champeaux a encore été complètement cassée. Elle doit être totalement remplacée. Comme les 4 autres fois depuis 1999, personne n'a rien vu ni entendu ni averti ... Merci !.

PANNES : Malgré la canicule le service a été tenu. Seules 3 chaînes "fantômes" ont été arrêtées : passage en numérique de CNN; matériel HS ; modules de remplacement en commande.

L'installation en elle-même n'y est pour rien et malgré les propos tenus par quelques copropriétaires, la meilleure réception possible a été pratiquement totale. Je tiens à saluer ici l'amabilité, la serviabilité et l'efficacité de la Société Prestantennes et de ses intervenants. Quant aux personnes mécontentes de mon bénévolat; je leur cède très volontiers ma place.

INCIDENTS : Il avait été cherché des protections pour les bornes de distribution : l'esthétique des unes (barrières en métal) ou l'efficacité des autres (rondins, grosses pierres ou plots en béton) étant "relatives" m'avaient fait adopter le statu quo. Je le regrette et je suis sur un projet de sécurisation des points les plus vulnérables du réseau. Les coûts pour ces réparations sont élevés et ont mis le budget Télévision en dépassement. J'ai revu celui-ci en conséquence pour la prochaine année. Je ne pourrais pas ajouter de nouvelles chaînes.

ÉVOLUTIONS : Dans l'état actuel, les grosses modifications de Canal+ et Canal Satellite sont, pour le moment, achevées. Prestantennes a trouvé et mis en place des transpondeurs qui répondent aux modifications imposées sans pénaliser le service tout en l'améliorant. **La possible installation du câble** ne m'est pas connue à ce jour. Elle est, toutefois, prise en compte dans le choix de notre évolution TV. Notre installation se comporte très correctement malgré les vicissitudes qu'elle a subies cette saison (canicule, gel ou pluies importantes, dégradations diverses).

Projet câble

M. Michel Loiseau

Le «projet câble » :

Lors de notre Assemblée Générale de 2003, nous étions entrés dans la phase de finalisation de l'implantation du câble. Ce projet, pour mémoire, avait été accueilli favorablement par au moins deux câblo-opérateurs, mais il concernait le câblage de plusieurs lotissements parmi lesquels Nouveau Village et Grand Village constituaient la base de départ. Nous n'attendions donc plus, pour concrétiser le projet, que le vote, par l'Assemblée Générale de Grand Village, de résolutions similaires aux nôtres. Il n'en a rien été !

Alors que notre groupe avait, jusqu'alors, travaillé dans une totale transparence et une complète harmonie avec lui, le Comité de Grand Village a rejeté, sans aucune concertation ni justification, notre projet commun. Le sujet n'a même pas été évoqué lors de l'Assemblée Générale de Grand Village de 2003. Cette prise de position a d'ailleurs eu, par la suite, pour conséquence, la démission du responsable télévision avec lequel nous avons collaboré et qui partageait nos conclusions et nos propositions.

Cette défection du Comité de Grand Village n'arrête pas le projet, il ne fait que le retarder. Une position commune de Nouveau et Grand Village eut permis d'obtenir une installation rapide du câble, le comité de Grand Village nous a fait perdre cette opportunité.

Depuis avril 2003, le paysage français du câble subit de très importantes évolutions : la Loi est en cours de modification. En conséquence, les entreprises, pour s'adapter, ont décidé depuis septembre dernier, de suspendre temporairement leurs plans d'implantation de nouveaux réseaux, de se restructurer et de se concentrer. Au moment de la rédaction du présent rapport moral (janvier 2004), ces évolutions ne sont pas encore achevées. Nous avons toujours maintenu nos contacts et reçu des assurances de perspectives très positives. Il faut attendre que la situation se soit clarifiée et stabilisée.

Quelques soient les résultats des évolutions évoquées ci-dessus, la base de négociation qui a été acceptée par l'Assemblée Générale de 2003 reste évidemment inchangée.

RAPPORT FINANCIER

M. JEAN-LOUISDUVAL

Arrêté des comptes de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2003

Les tableaux en annexe présentent la réalisation par rapport au budget arrêté par l'assemblée générale.

En synthèse, nous avons prévu de constituer 4 515 euros de réserves pour nos travaux futurs. Le résultat est de 13 994,58 euros que nous utiliserons en 2004 car il nous faut investir dans un tracteur neuf ainsi que d'autres travaux qui sont présentés dans les différents rapports.

Un nouveau budget vous est présenté avec une augmentation de l'appel de charge de 3.09% par rapport à l'an passé.

BUDGET 2002 / 2003	2003 EN EUROS				2004	
REVENUS	Budget	Var.	Réal.	23/01/04	Budget	Var.
Ajustement euros						
Sentiers (Emprunts/Comptant)		-100.0%	12 087.88			
Intérêt non soumis	1 000	-46.7%	1 076.14	7.6%	800	-26%
Trimestre	134 810	-3.7%	134 809.50	0.0%	138 974	3.1%
TOTAL REVENUS	135 810	-49.8%	147 973.52	9.0%	139 774	-6%
DEPENSES						
22 Aménagements ext.	3 600			-100.0%	4 230	
23 Mat. Agricole	2 400		3 031.86	26.3%	8 030	165%
27 Mat. Bureau / Architecte	0		1 190.02		1 000	-16%
Total 20 Investissements	6 000	-96.4%	4 221.88	-29.6%	13 260	214%
30 Dépenses Générales						
301 Salaires Nets	6 900	5.3%	7 165.32	3.8%	7 400	3.3%
302 Charges Sociales	3 900	12.6%	4 819.35	23.6%	5 100	5.8%
31 Entretien Réparation	500	9.6%	27.73	-94.5%	500	1703%
32 Fournitures	1 200	8.1%	1 293.14	7.8%	1 300	1%
331 Affranchissement	530	9.6%	388.26	-26.7%	500	29%
332 Télécom	250	12.2%	426.11	70.4%	400	-6%
35 Assurances	1 700	7.9%	1 899.76	11.8%	2 000	5%
36 Divers Gardiennage / avocat	4 500	33.7%	7 430.65	65.1%	8 000	8%
Total 30 Dépenses Générales	19 480	13.1%	23 450.32	20.4%	25 200	7%
40 Piscine						
401 Salaires nets	8 500	2.5%	8 073.64	-5.0%	8 350	3.4%
402 Charges Sociales	5 500	13.2%	5 317.69	-3.3%	5 450	2.5%
41 Entretien Réparation	1 000	122.3%	1 268.79	26.9%	1 300	2.5%
42 Fournitures	2 900	3.0%	1 127.86	-61.1%	2 500	122%
43 Eau	3 000	-66.8%	-2 352.33	-178.4%	3 000	-228%
44 Electricité	1 550	3.5%	864.80	-44.2%	1 300	50%
45 Pompes	600			-100.0%	600	
47 Télécom	235	4.4%	176.24	-25.0%	200	13%
Total 40 Piscine	23 285	-14.3%	14 476.69	-37.8%	22 700	57%
50 Espaces Verts						
501 Salaires nets	35 000	4.8%	34 256.32	-2.1%	35 450	3.5%
502 Charges Sociales	30 200	2.5%	28 250.61	-6.5%	31 300	10.8%
51 Entretien Réparation	1 150	34.4%	534.22	-53.5%	600	12.3%
52 Fournitures	300	10.3%	55.97	-81.3%	100	79%
53 Eau	350	6.6%	256.80	-26.6%	300	17%
54 Carburant	740	3.9%	747.75	1.0%	850	14%
55 Engrais Phyto	150		475.00	216.7%	200	-58%
561 Plantations	1 500	16.2%	184.13	-87.7%	400	117%
562 Elagage	3 000	45.2%	2 348.23	-21.7%	3 000	28%
563 Dessouchage	460	-54.0%		-100.0%	300	
564 Abattage	610		931.68	52.7%	900	-3%
57 Enlèvement Ordures	1 070	5.6%	1 436.67	34.3%	1 200	-16%
Total 50 Espaces Verts	74 530	5.9%	69 477.38	-6.8%	74 600	7%
58 Espaces Ludiques	400	-83.7%	155.15	-61.2%	6 000	3767%
60 Télévision Lumière						
62 Entretien Réparation	1 000	64.6%	2 824.75	182.5%	3 500	24%
651 Contrat Entretien TV	4 100	2.7%	4 078.84	-0.5%	4 100	1%
Total 60 Télévision Lumière	5 100	10.9%	6 903.59	35.4%	7 600	10%
70 Local & Divers						
71 Entretien	200	208.6%	1 179.13	489.6%	1 200	2%
72 Matériel	400	2.0%	33.87	-91.5%	400	1081%
74 Electricité	1 400	2.4%	1 753.33	25.2%	1 200	-32%
75 Divers	200	12.7%		-100.0%		
76 Impôts	300	1.0%	307.00	2.3%	350	14%
Total 70 Local & Divers	2 500	8.8%	3 273.33	30.9%	3 150	-4%
80 Rembt. emprunts						
Total 80 Rembt. emprunts			12 020.60			-100%
TOTAL DEPENSES	131 295	-54.6%	133 978.94	2.0%	152 510	14%
SOLDE	4 515		13 994.58	210.0%	-12 737	-191%

ACTIF			PASSIF		
	31/12/03	31/12/02		31/12/03	31/12/02
Copropropriétaires débiteurs			Réserves		
Solde sur charges	3 219.38	2 183.92	Réserves travaux futurs	22 350.98	41 520.12
Titres			Résultat de l'exercice	13 994.58	-19 169.14
Total compte titres	397.00	397.00	Total Réserves	36 345.56	22 350.98
Comptes bancaires et de caisse					
Conversion francs - euros					
Caisse	56.87	141.42	Copro. / emprunt sentier	2 967.79	2 967.79
Compte Courant	2 951.59	1 912.15			
Livret	32 688.51	20 684.28			
Total des Comptes	35 696.97	22 737.85			
TOTAL DE L'ACTIF	39 313.35	25 318.77	TOTAL DU PASSIF	39 313.35	25 318.77
REVENUS / Ressources			DÉPENSES		
	2003	2002		2003	2002
Emprunts auprès de la banque		69 449.00	20 Investissements	4 221.88	165 304.94
			30 Dépenses Générales	23 450.32	17 228.69
			40 Piscine	14 476.69	27 166.13
			50 Espaces Verts	69 477.38	70 404.10
Revenus d'investissement	1 076.14	1 877.14	58 Espaces Ludiques	155.15	2 450.87
			60 Télévision Lumière	6 903.59	4 598.41
Paiement comptant sentier		58 941.00	70 Local & Divers	3 273.33	2 298.45
Trimestre	134 809.50	140 014.50	<i>Sous total 1</i>	121 958.34	289 451.59
Sentier	12 087.88		Sentier	12 020.60	
<i>Écart conversion euros</i>		0.81	<i>Sous total 2</i>	12 020.60	0.00
Perte de l'exercice		19 169.14	Résultat de l'exercice	13 994.58	
TOTAL REVENUS	147 973.52	289 451.59	TOTAL DÉPENSES	147 973.52	289 451.59
Année	2004	2003		Mensualité	Trimestre
1 Voix	40.05 €	38.85 €	1er trimestre 2004	3.15 €	9.45 €
6	240.30 €	233.10 €	2ème trimestre 2004	3.40 €	10.20 €
9	360.45 €	349.65 €	3ème trimestre 2004	3.40 €	10.20 €
11	440.55 €	427.35 €	4ème trimestre 2004	3.40 €	10.20 €
13	520.65 €	505.05 €	1er trimestre 2005	3.40 €	10.20 €
14	560.70 €	543.90 €			
15	600.75 €	582.75 €	Nombre de voix	3 470	
16	640.80 €	621.60 €	Taux de revalorisation	3.09%	
17	680.85 €	660.45 €	Budget 2004	138 973.50 €	

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : QUITUS DE LA GESTION 2002

Après avoir entendu les rapports moraux et la présentation des comptes de résultat et de bilan, l'assemblée générale ordinaire donne quitus sans réserve au comité syndical pour 2002.

DEUXIEME RESOLUTION :AFFECTATION DES RESULTATS 19 169.14 €

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter les 19 169.14 euros de résultat de l'exercice au compte de réserves pour travaux futurs. Après affectation, ce compte présentera un solde créditeur de 22 350.98 euros.

TROISIEME RESOLUTION :APPROBATION DU BUDGET 2003

Après avoir entendu les projets d'investissements et de dépenses pour 2003, l'assemblée générale ordinaire donne son approbation et décide de fixer le montant d'une voix à 38.85 euros pour une année et d'appeler 3.50 euros au premier trimestre et 3.15 euros pour les trois autres trimestres.

QUATRIEME RESOLUTION :FIXATION DU PREMIER ACOMPTE 2004

L'assemblée générale ordinaire fixe le premier acompte 2004 à 3.15 euros par trimestre et par voix et confirme que les charges doivent être payées avant le 15 du premier mois de chaque trimestre.

CINQUIEME RESOLUTION :ARCHITECTE

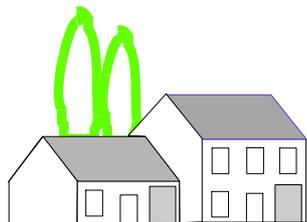
L'Assemblée Générale accepte la candidature de Monsieur GERMAIN, architecte DPLG du cabinet A.R.A. (Dammarié les Lys) comme architecte conseil de l'Association.

SIXIEME RESOLUTION :CABLE

Bien que n'ayant reçu aucune offre écrite de raccordement de la part de la société UPC France autorisée par l'autorité compétente à desservir par un réseau câblé les communes de Cesson et Vert Saint Denis, l'Assemblée Générale, en vertu de l'article 43, 2°, paragraphe 2, en son deuxième alinéa de la loi 86-1067 du 30/09/1986 modifiée, confirme la position que les membres du Comité Syndical ont prise au cours et à la suite des réunions d'information avec la société UPC France, à savoir le refus de concéder à la dite société la cession ou l'utilisation du réseau câblé dont l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitations de Nouveau Village est propriétaire

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale autorise le Président du Comité Syndical à signer un "contrat conjoint Grand Village et Nouveau Village" concernant l'utilisation, la gestion et l'entretien du réseau câblé dont l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitations de Nouveau Village est propriétaire, dans les conditions telles qu'elles ont été présentées ce jour à la présente assemblée.



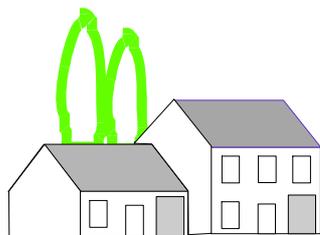
NOUVEAU VILLAGE

MEMBRES DU COMITE

Président	Monsieur Georges Naline	6, rue de Jossigny
Vice-Président	Monsieur Jean-Philippe Mazur	18, rue d'Esblly
Secrétaire	Monsieur Didier Baranton	9, rue de Champeaux
Trésorier	Monsieur Jean-Louis Duval	14, rue de Dagny
Espaces Verts	Mme Madeleine Bret M Maurice Nail	3, rue de Montigny 2, rue de Jossigny
Espaces Ludiques	Mme Estelle Le Guennec	13, rue de Champeaux
Piscine	Monsieur Luc Negri Monsieur Antoine Rozier	9, rue de Jossigny 18, rue d'Esblly
Antenne Collective	Monsieur Bernard Tiberghien	18, rue de Guermantes
Réseau Câble	Monsieur Michel Loiseau	52, rue Montdauphin
Réseau Eclairage	Monsieur Christian Barennes	6, rue d'Esblly
Respect du style	Madame Anne Amouyal	5, rue de Lieusaint
Secrétaire Comptable	Madame Yvette Didion	

DELEGUES DE RUES

Aulnoy	Monsieur Baliteau	10, rue d'Aulnoy
Bréau	Madame Engel	8,, rue de Bréau
Champeaux	Madame Lespourci	rue de Champeaux
Dagny	Madame Mannechez	14, rue de Dagny
Esblly	Monsieur Barennes	6, rue d'Esblly
Favières	Monsieur Muzeau	10, rue de Favières
Guermantes	Monsieur Tiberghien	18, rue de Guermantes
Jossigny	Madame Negri	9, rue de Jossigny
Lieusaint	Monsieur Ode	1 rue de Lieusaint
Montdauphin du 13 au 36	Madame Loosveldt	13, rue de Quiers
Montdauphin du 37 au 56	Madame Lequite	36, rue Montdauphin
Montigny	Madame Lentz	8, rue de Montigny
Nangis	Monsieur Minvielle	3, rue de Nangis
Quiers	Monsieur Chaplet	3, rue de Quiers



NOUVEAU VILLAGE

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitation de Nouveau Village
12 bis, rue de Montdauphin 77240 Cesson
Téléphone : 01 64 41 82 82

Assemblée Générale Ordinaire du 04 04 2003 à 21h00 salle Sodbury, 77240 – Cesson

JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE DU COPROPRIÉTAIRE.

«Genre» «Prénom» «Nom» demeurant «rue» «CP» «Ville», soussigné représentant «voix» parts sur 3 470 de la copropriété déclare être présent(e),

Numéro de lot : «lot». Numéro de compte : «compte»

Émargement :

POUVOIR

Je, soussigné, «Prénom» «Nom», propriétaire du lot N° «lot» représentant «voix» voix dans l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitation de Nouveau-Village, donne pouvoir à (1) :..... pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 04 04 2003 à 21h00 pour, sur l'ordre du jour fixé dans la convocation : prendre part à toutes délibérations, votes ou scrutins, voter également toutes autres mesures qui pourraient être soumises à ladite Assemblée, me substituer et généralement exercer tous les droits conférés aux copropriétaires. Aux effets ci-dessus, signer tous émargements, registres et procès-verbaux, et faire en général, tout ce qui sera nécessaire en mes lieux et place.

Le présent pouvoir conservera tous ces effets pour toutes autres assemblées qui seraient appelées à délibérer sur le même ordre du jour par suite du report pour insuffisance de participants ou pour toutes autres causes.

Fait à le __.__.2003

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour pouvoir

Le mandataire

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour acceptation de pouvoir

JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE MANDATAIRE.

Je, soussigné (1),, ayant reçu pouvoir de «Genre» «Prénom» «Nom» représentant «voix» / 3 470 voix déclare être présent(e) :

Emargement :

(1) nom et adresse du mandataire.

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitation de Nouveau Village
12 bis, rue de Montdauphin 77240 Cesson
Téléphone : 01 64 41 82 82